

LA MIGRATION VERS LA CPS EXIGE UNE PARFAITE ORGANISATION



Maximilien Intartaglia, RSIO,
Centre Hospitalier de Montperrin

Le Centre Hospitalier de Montperrin (département des Bouches-du-Rhône) procédera, à terme, au remplacement de ses 500 cartes d'établissement par des Cartes de Professionnel de Santé (CPS). Maximilien Intartaglia, Responsable du système d'information et d'organisation, nous explique la mise en œuvre de ce projet en partenariat avec Credentiel et Ilex.

Propos recueillis par Philippe Richard

DSIH : Quelles réflexions vous ont amenés à migrer vers les CPS ?

M. I. : En 2006, nous avons développé une solution par carte à puce d'établissement. Or, depuis 2 ans, ce système ne répond plus à l'évolution technique de l'informatique car il n'est plus compatible avec les architectures en 64 bits, ni avec le décret Confidentialité de 2007 (authentification avec une CPS). Nous avons donc décidé de faire évoluer notre architecture vers une solution qui soit à la fois conforme aux décrets, « DMP compatible » et autorisant une migration vers le 64 bits.

DSIH : Quelles raisons vous ont conduits à retenir Credentiel et Ilex ?

M. I. : Il y a 1 an et demi, nous avons signé un partenariat avec le consortium Credentiel/Ilex pour bénéficier d'une CPS via une identification unique (Single Sign-On ou SSO) et ainsi pouvoir s'authentifier sur l'ensemble de notre architecture 64 bits. Sign&go répondait parfaitement à nos besoins et exigences en matière de contrôle des identités et de protection des informations. Credentiel a complété le dispositif par son outil de gestion de cartes (CMS).

DSIH : Quelles ont été les grandes étapes du projet ?

M. I. : Le plus difficile a été de définir la cible finale à mettre en œuvre avec la carte CPS. Comme nous avons décidé de connecter tous les praticiens hospitaliers de santé, nous avons procédé par étape en commençant par une phase de maquettage qui a duré plus d'1 an car nous avons dû lever tous les obstacles techniques. Nous avons ensuite mené des tests sur un site pilote afin de valider l'ensemble de cette maquette. Nous allons maintenant réaliser un deuxième site pilote afin de vérifier tout le cycle de vie.

DSIH : Comment allez-vous gérer l'accès au SI pour les membres du personnel non soumis à ordre ?

M. I. : Nous envisageons de mettre en place un système d'authentification avec un nom d'utilisateur et un mot de passe fort. Parallèlement, nous implantons des solutions pour permettre aux médecins de ville ou aux praticiens à domicile de se connecter. Là aussi, nous avons conçu un site pilote pour ces accès externes.

DSIH : Quelles sont les modalités générales de distribution des cartes ?

M. I. : Nous avons établi tous les protocoles de secours (en cas de perte ou de vol de carte) avec IDenPark. Nous conserverons ces procédures, cependant le support sera remplacé avec la CPS. L'ASIP ayant instauré une politique de certification, nous travaillons sur un nouveau processus permettant le remplacement rapide de cartes. Pour les professionnels qui perdront leur carte ou les nouveaux entrants, une procédure login/mot de passe leur sera transmise.

DSIH : Quels conseils donneriez-vous à un établissement de santé qui souhaiterait lancer un projet de ce type ?

M. I. : Avant d'aborder l'aspect technique, le premier conseil que je donnerais serait de définir le périmètre, c'est-à-dire l'identification de la cible concernée et les données à protéger. Il faudra également identifier les accès numériques et physiques à préserver. L'étape suivante sera d'analyser les différentes solutions avec ou sans contact. Il s'agit de mener une réflexion globale sur l'usage de la carte que l'on souhaite mettre en place.